

quer aux jeunes est nécessaire : elle est non seulement une sauvegarde, mais aussi un devoir.

Ozanam, en fondant cette œuvre en 1833, voulait surtout mettre la vertu et la chasteté sous la sauvegarde de la charité. Le jeune homme qui va secourir les pauvres apprend à connaître le secret des misères humaines ; il devient meilleur et puise chez les pauvres de grandes leçons

Si la charité est un devoir, elle ne relève pas pour cela de l'Etat : elle est exclusivement catholique et un droit de l'Eglise. L'Etat n'a pas mission de faire la charité si ce n'est pour suppléer au manque de ressources des individus : remarquons que la plaie du paupérisme commença en Angleterre avec le protestantisme, c'est-à-dire, lorsque l'Etat crût devoir prendre charge du pauvre.

Continuez votre œuvre, dit l'orateur en terminant, je vous félicite du fond du cœur. Continuez d'augmenter vos grâces, votre bonheur, et tresser votre couronne.

Après le sermon de M. le Chanoine, il y eut salut du Saint-Sacrement, M. le Chanoine Hallé officiait, assisté des RR. PP. De Beauquesne et Béhal.

SEANCE DU SOIR

La conférence Jésus-Ouvrier de la Société de Saint-Vincent de Paul, a célébré dimanche, au Patronage, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Cette fête a coïncidé avec l'assemblée générale. Elle a été présidée par S. E. le Cardinal Bégin, sur